



## Offre d'emploi : pompières et pompiers à temps partiel

### Sommaire du poste

Relevant du Directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie, vous jouerez un rôle essentiel dans la protection des personnes et des biens sur le territoire desservi. Vous participerez activement aux opérations de lutte contre les incendies et aux diverses interventions d'urgence, tout en contribuant à l'entretien de la caserne, des véhicules et des équipements. Vous vous engagerez également dans un programme de formation continue.

### Responsabilités principales

- **Intervention d'urgence** : Participer aux opérations de lutte contre les incendies, incluant les opérations de sauvetage et la protection des biens.
- **Entretien et logistique** : Effectuer l'entretien de la caserne, des véhicules et des équipements utilisés lors des interventions d'urgence.
- **Formation et développement** : Participer activement aux exercices, formations et pratiques requis par la direction du Service de sécurité incendie.
- **Conformité et sécurité** : Appliquer et respecter rigoureusement les normes, règlements et directives du Service de sécurité incendie.
- **Tâches connexes** : Exécuter diverses tâches d'entretien et toutes autres tâches connexes confiées.

### Qualifications requises minimales

- **Résidence ou lieu de travail** : Être domicilié ou avoir son travail sur le territoire desservi par le Service intermunicipal de sécurité incendie (Saint-Bruno, Saint-Germain, Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Pascal ou Sainte-Hélène).
- **Âge** : Être âgé d'au moins 18 ans.
- **Disponibilité** : Assurer une présence régulière aux activités du service.
- **Autorisation de l'employeur** : Obtenir de son employeur l'autorisation de s'absenter de son travail pour répondre aux exigences du Service intermunicipal de sécurité incendie (un atout).
- **Engagement de formation** : S'engager à suivre la formation de base (rémunérée).
- **Permis de conduire** : Posséder un permis de conduire avec la classe 4-A ou s'engager à l'obtenir durant sa période de probation.
- **Questionnaire pré-embauche** : Répondre aux questions sur votre état de santé en lien avec les tâches à accomplir.
- **Antécédents judiciaires** : N'avoir aucun dossier judiciaire ou en avoir obtenu le pardon.

### Conditions de travail

Les conditions salariales et autres avantages sont ceux décrits dans l'entente en vigueur du Service intermunicipal de sécurité incendie de Ville Saint-Pascal.

### Pour postuler

Faites parvenir votre curriculum vitae au **Service intermunicipal de sécurité incendie**, au 405 rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0 ou par courriel à [elevesque@villestpascal.com](mailto:elevesque@villestpascal.com)